

## Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 24 février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 1 p. (34r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 24 février 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48351>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 février 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

# Description

Résumé Godin demande à Grebel si un versement de 5 000 F à Cresson par débit de son compte personnel a été porté en écriture. Il lui demande de faire passer en écriture une somme de 5 600 F au débit de la Caisse commerciale versée le 22 février dernier. Il l'informe qu'on lui a remis 2 500 F pour le compte de Marie Moret au Familistère.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Caisse commerciale \(Paris\)](#)
- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 24/06/2025

---

Versailles le premier juillet

H.A.  
65

Cher Monsieur André,

- Je ne sais pas si il a été passé écriture au débit de M<sup>e</sup> Chasson, avocat, d'une somme de 5'000 francs, par le crédit de mon compte personnel, car je l'ai versé cette somme le 1 Décembre 1874.
- Veuillez y voir et la faire faire si cela a été oublié.
- Faites de même passer une somme de 5'600 francs au débit de la caisse commerciale. Je lui ai fait remettre cette somme.

Le 11 courant.

- On vient de me remettre pour le compte de M<sup>e</sup> Moret une somme de 2'500 francs. Veuillez les faire porter à son compte au Familière par le débit de frais de maison.

Bien à vous.

Georges Luy